



En Drôme Provençale

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 A 20 H

L'an deux mille vingt, le mardi 22 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 15 septembre 2020,

S'est réuni à 20 heures en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SAVEL Charles, Mr FAUVERGE René, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mme DEGOUY Eloïse, Mr Olivier MAVIEL, Mr Didier SIRVEN, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Absents excusés : Mr Hervé CHASTAN, Mr BES David

Procurations : Mr David BES à Mme THILL Dylette, Mr Hervé CHASTAN à Mr GARIN Maryannick

Secrétaire de séance : Mme THILL Dylette

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RETRAITE AVEC LE CDG26**

Monsieur le Maire expose que la convention avec le CDG26 pour la réalisation sur les processus matérialisés et dématérialisés et actes transmis à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales) est échue et qu'il convient de la renouveler. Il est décidé à l'unanimité le renouvellement de la convention pour la période 2020-2022 et il est précisé que le paiement des prestations sera en fonction du nombre et de la nature des dossiers.

### **REGULARISATION DE LA VOÛTE SURPLOMBANT LA RUELLE COMMUNALE « LE SOUSTET DES AMOUREUX »**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003 a eu lieu le remaniement du plan cadastral du village. A cette occasion, la parcelle AA64 avait été attribuée au particulier puis réintégrée dans le domaine public en qualité de voirie. Un procès-verbal en date du 17/02/2003 constate d'une part que cette ruelle « le soustet des amoureux » est intégrée au domaine public et d'autre part que la voûte bâtie surplombant la ruelle reste la propriété de Mme LAMBERT.

Monsieur le Maire propose d'établir un acte notarié constatant que la voûte appartient au particulier bien que surplombant une ruelle dépendant du domaine public. Pour ce faire, il faut dans un premier temps établir par un géomètre un état descriptif de division en volumes et dans un deuxième temps faire une publication au Service de la Publicité Foncière pour entériner la régularisation.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité, de régulariser les propriétés respectives de Mme LAMBERT et de la Commune. Il charge Monsieur le Maire de contacter un géomètre pour l'établissement de l'état descriptif de division et il ajoute que l'ensemble des frais afférents à la régularisation seront intégralement à la charge de la commune.

## DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire précise que le conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une formation et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur Hervé CHASTAN, est désigné à l'unanimité par le conseil municipal, correspondant défense de la commune.

## DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « référent ambroisie ». Il précise qu'un référent ambroisie est un élu local ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambroisie. Il a pour rôle :

- de repérer les zones colonisées et alerter les personnes concernées à agir
- orchestrer la lutte sur le territoire communal
- contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur
- communiquer et faire remonter l'information en cas de difficultés.

Monsieur Olivier MAVIEL, est désigné à l'unanimité, référent ambroisie de la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 00 h 15

Le Maire,

Maryannick GARDIN

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE CANSARD' at the top and '26 Drôme' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

Affiché le 28 septembre 2020